

_____ **Rapport de recherche** _____

**Enquête sur les délinquants autochtones :
examen de dossiers et entrevues**

Ce rapport est également disponible en anglais. Veuillez vous adresser à la direction de recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

***ENQUÊTE SUR LES DÉLINQUANTS AUTOCHTONES :
EXAMEN DE DOSSIERS ET ENTREVUES***

par
Joseph C. Johnston

Chase Johnston Consulting
pour la Direction de la recherche,
Service correctionnel du Canada

Septembre 1997

RÉSUMÉ

Pour les besoins de la présente enquête, des échantillons (environ 50%) représentatifs de l'ensemble de la population de délinquants autochtones sous responsabilité fédérale ont été constitués, en vue d'un examen de dossiers et des entrevues. Des données sur les antécédents criminels d'un large échantillon de délinquants autochtones ont également été obtenues auprès du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Les échantillons étaient représentatifs de tous les niveaux de sécurité.

Les antécédents criminels des délinquants autochtones de l'échantillon se caractérisent par une prédominance d'infractions avec violence, la plus courante étant les voies de fait. Les infractions contre les biens, tels que l'introduction par effraction et le vol, sont les plus fréquentes, suivies des cas de manquement aux conditions de la libération conditionnelle.

L'examen des dossiers d'un échantillon de délinquants autochtones a permis de recueillir des données concernant leurs conditions de vie dans l'enfance. On a constaté que l'abus précoce de l'alcool et des drogues était chose courante (57,9 % et 60,4 % des sujets de l'échantillon, respectivement), de même que les problèmes de comportement (57,1 %). Les cas de violence physique ou sexuelle étaient également fréquents (45,2 % et 21,2 %, respectivement), de même que les cas de pauvreté extrême (35,3 %) et d'absence ou de négligence des parents (41,1 %). En outre, 20,5 % des délinquants de l'échantillon ont déjà tenté de se suicider.

L'examen des dossiers des délinquants autochtones de l'échantillon a également permis de recueillir de l'information sur leurs besoins. Les

délinquants autochtones ont des besoins dans tous les domaines, mais surtout dans les catégories « Toxicomanie » et « Orientation personnelle/affective ». En outre, plus de la moitié d'entre eux ont des besoins en matière d'emploi et d'instruction qui sont jugés élevés par leur agent de gestion de cas.

Le niveau du risque et des besoins est plus élevé chez les délinquants autochtones de l'échantillon : plus de 40 % d'entre eux ont été jugés à risque élevé et aux besoins élevés par leur agent de gestion de cas. Les autres sont souvent classés dans les catégories « risque élevé/besoins moyens » ou « risque moyen/besoins élevés ».

Les données tirées des entrevues démontrent clairement que les délinquants autochtones craignent les contacts directs avec le personnel correctionnel. Bien que l'on puisse probablement en dire autant de tous les détenus, les délinquants autochtones semblent être fermement convaincus les personnes les plus dignes de confiance sont les autres Autochtones, à commencer par les chefs spirituels et les Anciens. C'est là l'une des principales constatations qui se dégagent de cette étude et, plus précisément, des réponses à diverses questions posées en entrevue. Ainsi, l'agent de liaison autochtone est perçu comme étant « le meilleur » conseiller, la personne qui offre le plus de soutien dans l'établissement, et ainsi de suite. Les réponses à toutes les questions de ce genre démontrent clairement que les autres Autochtones, qu'il s'agisse des Anciens ou des agents de liaison autochtone, ont la confiance de cette population.

D'autre part, il a été établi que les délinquants autochtones attachent beaucoup d'importance à la spiritualité, qu'ils puisent en particulier dans leurs traditions et leur culture. Ceux qui ont été interviewés ont indiqué qu'ils

participaient beaucoup aux activités culturelles autochtones et ont exprimé le souhait qu'il y en ait davantage. Nombre d'entre eux ont également soulevé les problèmes qui se posent lorsqu'un Ancien vient d'une culture différente de la leur.

Dans le même esprit, les délinquants interviewés estimaient que les programmes pour Autochtones offerts en établissement étaient meilleurs et qu'ils y participaient plus volontiers. En outre, selon la majorité d'entre eux, il faudrait « traduire » davantage de programmes pour qu'ils soient mieux adaptés aux particularités de la culture autochtone.

L'immense majorité des délinquants autochtones interrogés ont exprimé le désir de bénéficier de services de counseling, constatation qui confirme la prédominance de la catégorie « Orientation personnelle/affective » relevée dans les évaluations des besoins de cette population. À la question de savoir quelle était la personne qu'ils souhaiteraient avoir comme conseiller, presque tous ont donné la préférence à un chef spirituel.

En conclusion, plusieurs constatations se dégagent de l'enquête. Tout d'abord, il est clair que les détenus autochtones constituent une population dont les besoins sont élevés. La majorité d'entre eux ont eu les mêmes problèmes dans l'enfance et l'adolescence : violence physique ou sexuelle, abus précoce de l'alcool et des drogues, troubles émotionnels, absence ou négligence des parents. Il s'agit également d'un groupe à risque relativement élevé, où les cas de manquement aux conditions de la libération conditionnelle sont fréquents.

Un autre thème dominant qui se dégage de cette enquête concerne la vie culturelle et spirituelle des délinquants autochtones : bon nombre d'entre eux ont plaisir à participer à des activités culturelles autochtones, et souhaiteraient qu'il y en ait davantage. Les délinquants interviewés ont également indiqué qu'ils attachaient pas mal d'importance à la spiritualité et qu'ils participaient souvent à des cérémonies ou à des activités spirituelles. Là encore, beaucoup ont souligné qu'il n'y en avait pas assez ou qu'elles étaient difficiles d'accès. Ils étaient également nombreux à réclamer la création ou la traduction de programmes pour qu'ils soient mieux adaptés à leur culture.

Un troisième thème dominant concerne la relation des délinquants autochtones avec divers membres du personnel de leur établissement. En général, on note un manque de confiance ou de l'hostilité à l'égard du personnel correctionnel. D'un autre côté, les délinquants autochtones interviewés se sentent plus à l'aise avec les leurs, et font confiance aux chefs spirituels ou aux Anciens. Les rapports entre détenus et employés des établissements sont sans doute tendus, peu importe la culture des uns et des autres, et rien ne permet d'affirmer que la situation soit pire dans le cas des délinquants autochtones (il faudrait effectuer une étude comparative pour trancher la question). Les délinquants interrogés ont *effectivement* été nombreux à réclamer davantage d'employés et de responsables de programme autochtones, comme moyen d'apaiser les tensions et d'améliorer l'efficacité des programmes.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------|-----------|
| I. INTRODUCTION..... | 1 |
| II. MÉTHODE..... | 3 |
| Antécédents criminels..... | 4 |
| Échantillon..... | 4 |
| Source de données..... | 4 |
| Examen de dossiers..... | 4 |
| Échantillon..... | 4 |
| Entrevues..... | 5 |
| Échantillon..... | 5 |
| Collecte de données..... | 6 |
| III. RÉSULTATS..... | 6 |
| Antécédents criminels..... | 6 |
| Examen de dossiers du cas..... | 8 |
| Entrevues..... | 13 |
| Renseignements généraux..... | 13 |
| IV. RÉCAPITULATION..... | 65 |
| V. BIBLIOGRAPHIE..... | 70 |

ENQUÊTE SUR LES DÉLINQUANTS AUTOCHTONES : EXAMEN DE DOSSIERS ET ENTREVUES

I. INTRODUCTION

L'enquête sur les délinquants autochtones a été entreprise à l'automne 1995 par la Division de recherche et développement correctionnels, conjointement avec les Programmes pour les Autochtones et les administrations régionales du Service correctionnel du Canada (SCC). On a jugé bon de recueillir de l'information sur la population de délinquants autochtones sous responsabilité fédérale, en partie pour donner suite aux recommandations formulées par plusieurs groupes de travail ou dans des documents d'orientation générale (p. ex., Groupe d'étude sur les Autochtones au sein du régime correctionnel fédéral [1987], Enquête sur l'administration de la justice en milieu autochtone [1991], rapports des comités de révision sur l'administration de la justice chez les Indiens et les Métis en Saskatchewan [1992], Plan directeur de développement SCC/TNO [1992]).

Bien que plusieurs rapports d'étude publiés récemment traitent des questions relatives à l'administration de la justice en milieu autochtone (voir Service correctionnel du Canada, 1993a; Faulkner, 1992; Pauktuutit, 1993; University of Regina, 1994), jusqu'à maintenant, peu de chercheurs se sont rendus dans les établissements correctionnels pour recueillir des données à même les dossiers des cas ou pour s'entretenir en tête à tête avec des détenus. On a longtemps sous-estimé l'importance d'une telle démarche.

La présente étude visait également à examiner les antécédents criminels d'un échantillon important de délinquants autochtones, pour mieux comprendre le comportement criminel de cette population. Il convient de préciser ici, principalement à l'intention des lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec le système correctionnel canadien, que la population qui nous intéresse est celle des délinquants autochtones sous responsabilité *fédérale*, et non sous responsabilité *provinciale*, c'est-à-dire ceux qui purgent une peine d'emprisonnement de 2 ans et plus. Tous les autres délinquants (ceux qui purgent une peine de 2 ans moins un jour) ne relèvent pas du SCC. Le champ d'application de cette étude ne permet pas de généralisations hâtives, mais il est permis de supposer qu'il existe bien des similarités entre les Autochtones sous responsabilité fédérale et les Autochtones sous responsabilité provinciale.

Des questions d'ordre opérationnel ou relatives aux programmes se posent également. En effet, on n'a pas non plus étudié cette population sous tous les angles pour connaître les besoins des délinquants autochtones en matière de programmes, leurs forces ou faiblesses particulières, leurs antécédents criminels, leurs opinions personnelles, et souvent impartiales, au sujet de leur expérience correctionnelle.

Le présent rapport d'étude permettra donc au Service correctionnel de mieux connaître cette population et, nous l'espérons, d'optimiser le traitement correctionnel des Autochtones par des interventions mieux adaptées à leur culture, pratiquées par des employés de première ligne plus sensibles à leurs particularités culturelles.

II. MÉTHODE

Les données utilisées pour cette étude proviennent de trois sources :

- 1) casiers judiciaires;
- 2) examens de dossiers par des agents de gestion de cas;
- 3) comptes rendus d'entrevues individuelles avec des délinquants.

Le but recherché était de recueillir des données différentes de chaque source. Par exemple, les entrevues ont permis d'obtenir des renseignements qui n'étaient disponibles ni dans les dossiers de cas ni dans les casiers judiciaires, tandis que les examens de dossiers ont permis de recueillir des éléments d'information non disponibles par voie électronique et différents des résultats d'entrevues. On a ainsi réuni des données complètes d'une manière efficiente. Les trois sources précitées sont décrites plus en détail ci-dessous.

Antécédents criminels

Échantillon

L'échantillon constitué pour ce volet de l'étude se composait de 556 sujets, soit environ la moitié de tous les Autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral au cours de l'été 1996.

Source des données

Les renseignements recueillis pour cette partie de l'étude -- date de chaque condamnation et peine infligée dans chaque cas -- provenaient de la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Pour les besoins de l'étude, toutefois, on s'est intéressé avant tout au nombre et à la gravité des infractions criminelles commises.

Examens de dossiers

Échantillon

On a constitué un échantillon aléatoire de 518 délinquants autochtones, soit environ le tiers de ceux qui avaient un dossier dans le Système de gestion des détenus (SGD). Cet échantillon était représentatif de toutes les régions et de tous les niveaux de sécurité.

Collecte de données

Des agents de gestion de cas ou d'autres employés des établissements ayant l'expérience requise ont examiné le dossier des délinquants constituant l'échantillon. L'examen a porté sur divers points : antécédents personnels et familiaux, étendue de l'identité culturelle, participation aux programmes correctionnels, niveau des besoins, niveau du risque, etc.

Les personnes qui ont effectué cet examen structuré de dossiers avaient déjà travaillé auprès de délinquants autochtones, et la Division de recherche et développement correctionnels leur a fourni de la documentation complémentaire.

Entrevues

Échantillon

On a constitué un échantillon de 140 sujets pour ce volet de l'étude, soit environ un délinquant sur dix. Il était représentatif des trois niveaux de sécurité.

Collecte des données

Des interviewers ont été engagés ou choisis parmi les employés dans toutes les régions du SCC. (Selon la disponibilité des interviewers de l'extérieur [p. ex., étudiants, entrepreneurs], on a fait appel, à l'occasion à des employés autochtones du SCC.) Dans la mesure du possible, on a engagé des interviewers autochtones et on leur a donné une formation sur les techniques d'entrevue. Tous les interviewers ont reçu une copie du questionnaire d'entrevue, des fiches techniques, ainsi qu'un guide d'information.

Toutes les fiches techniques ont été renvoyées à l'administration centrale du SCC pour codage et analyse.

III. RÉSULTATS

Antécédents criminels

Le tableau 1 résume les antécédents criminels des 556 délinquants composant l'échantillon. Comme on peut le voir, les infractions contre les biens - introduction par effraction, vol et recel - prédominent. Par exemple, plus de six délinquants sur dix (62,8 %) ont été condamnés au moins une fois pour introduction par effraction, et près de sept délinquants sur dix (68,9 %) pour vol.

**Tableau 1. Profil des condamnations au criminel
d'après les dossiers du CIPC (N = 556)**

| TYPE DE CONDAMNATION | 1 ou 2 | 3 ou plus |
|--|---------------|------------------|
| Meurtre | 16,7 % | 0,2 % |
| Homicide involontaire | 13,5 % | 0,4 % |
| Voies de fait | 34,0 % | 34,0 % |
| Infraction sexuelle | 26,6 % | 9,7 % |
| Vol qualifié | 25,7 % | 10,3 % |
| Évasion | 18,4 % | 0,9 % |
| Manquement aux cond. de la mise en liberté conditionnelle | 36,9 % | 28,4 % |
| Illégalement en liberté | 16,7 % | 2,3 % |
| Introduction par effraction | 26,2 % | 36,6 % |
| Vol | 34,7 % | 34,2 % |
| Recel | 26,7 % | 17,5 % |
| Conduite avec facultés affaiblies | 23,8 % | 11,8 % |
| Crime contre des véhicules | 15,5 % | 10,0 % |
| Crime lié aux armes à feu | 28,8 % | 6,6 % |
| Crime lié à la drogue | 21,0 % | 8,1 % |
| Faux semblant ou fausse déclaration | 13,1 % | 7,8 % |
| Défaut de comparution | 26,5 % | 16,3 % |
| Méfait | 33,3 % | 10,0 % |
| Autres infractions | 43,2 % | 17,6 % |

Autre constatation inquiétante qui mérite que l'on s'y arrête : la fréquence des cas de crime avec violence - homicide, voies de fait et vol qualifié, notamment. Par exemple, on a constaté que plus de trois sujets sur dix (30,8 %) étaient incarcérés pour homicide, meurtre et homicide involontaire confondus. Pas moins de 68 % avaient été condamnés pour voies de fait. Les cas d'infraction sexuelle sont également assez courants : plus du tiers des délinquants de l'échantillon (36,3 %) ont été incarcérés pour ce type d'infraction. Le profil général des condamnations, pour cette population, semble se caractériser par une abondance d'infractions contre les biens et la prédominance des crimes de violence. Pour confirmer la validité de cette constatation, cependant, il faudrait effectuer une étude comparative complémentaire.

Examen de dossiers

L'examen de dossiers de cas a permis de recueillir des éléments d'information sur diverses difficultés et situations vécues dans l'enfance. Celles-ci sont présentées au tableau 2.

Tableau 2. Information sur les difficultés et conditions de vie dans l'enfance

| DIFFICULTÉS/CONDITIONS DE VIE | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Parents absents | 41,4 % |
| Famille monoparentale | 32,2 % |
| Élevé comme pupille | 28,6 % |
| Envoyé en école résidentielle | 14,7 % |
| Problèmes de comportement | 57,1 % |
| Abus précoce de l'alcool | 57,9 % |
| Abus précoce de drogues | 60,4 % |
| Victime de violence physique | 45,2 % |
| Victime de violence sexuelle | 21,2 % |
| Problèmes d'apprentissage | 36,9 % |
| Témoin de violence familiale | 34,0 % |
| Grande pauvreté | 35,3 % |
| Tentative de suicide/automutilation | 20,5 % |
| Troubles émotifs | 33,4 % |
| Trouble psychique diagnostiqué | 7,3 % |
| Incapacité physique | 2,7 % |

Le tableau 2 présente des données sur les besoins des délinquants. Les personnes chargées de l'examen des dossiers ont reçu l'instruction de vérifier si les délinquants avaient un besoin particulier et, dans l'affirmative, d'attribuer une note à celui-ci, surtout si leur agent de gestion de cas avait qualifié ce besoin de problématique au dossier.

Tableau 3. Profil des besoins des délinquants autochtones (N = 518)

| BESOINS DU CAS | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Emploi | 62.7 % |
| Études/formation | 53.9 % |
| Relations matrimoniales/familiales | 41.8 % |
| Fonctionnement dans la collectivité | 35.6 % |
| Toxicomanie | 88.2 % |
| Orientation personnelle/affective | 82.4 % |
| Interaction sociale | 32.9 % |
| Attitudes criminelles | 48.8 % |
| Infractions sexuelles | 30.7 % |
| Autres besoins | 13.5 % |

De toute évidence, les besoins liés à la toxicomanie prédominent : près de neuf sujets sur dix (88,2 %) ont des problèmes dans ce domaine. La plupart des délinquants de l'échantillon, soit environ huit sur dix, ou 82,4 %, ont également des problèmes d'ordre personnel et affectif. Ils sont aussi nombreux à avoir des problèmes dans les domaines de l'emploi (62,7 %) et des études (53,9 %).

Le tableau 3 présente des données sur la participation des délinquants aux programmes visant à répondre à leurs besoins, qu'ils soient destinés à la population carcérale générale ou réservés aux Autochtones.

Tableau 4. Profil de la participation des délinquants autochtones aux programmes (N = 518)

| PARTICIPATION PAR TYPE DE PROGRAMME | POURCENTAGE | PROGRAMME POUR AUTOCHTONES (%) |
|--|--------------------|---|
| Emploi | 28,4 % | 3,3 % |
| Études/formation | 36,3 % | 3,5 % |
| Rel. matrimoniales/familiales | 15,7 % | 7,7 % |
| Fonction. dans la collectivité | 14,7 % | 7,2 % |
| Toxicomanie | 59,2 % | 30,0 % |
| Orientation personnelle/affektive | 42,5 % | 12,7 % |
| Interaction sociale | 8,5 % | 3,7 % |
| Attitudes criminelles | 22,0 % | 6,2 % |
| Infractions sexuelles | 11,2 % | 1,9 % |
| Autres besoins | 8,9 % | 3,7 % |

La constatation la plus intéressante qui se dégage du tableau 3 est sans doute que les programmes pour toxicomanes bénéficient du taux de participation le plus élevé (59,2 %), suivis des programmes de traitement de la toxicomanie pour délinquants autochtones (30,0 %). Le taux de participation aux programmes répondant aux problèmes d'ordre personnel

ou affectif est relativement élevé aussi : il est de 42,5 % pour les programmes destinés à la population carcérale générale, et de 12,7 % pour les programmes destinés aux Autochtones. Il s'agit là d'une observation importante qui confirme la prédominance de ces deux catégories de besoins chez les délinquants autochtones. Il convient également de noter que le taux de participation relativement faible aux programmes pour Autochtones est probablement dû plutôt au manque d'accessibilité de ces programmes qu'à un manque de motivation de la part de leur clientèle-cible.

Le tableau 5 présente des données croisées résumant le niveau du risque et des besoins des délinquants de l'échantillon.

Tableau 5. Évaluation du risque et des besoins des délinquants autochtones*

| ÉVALUATION | Besoins faibles | Besoins moyens | Besoins élevés |
|----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Risque faible | 1,4 % (7) | 4,3 % (22) | 0,8 % (4) |
| Risque moyen | 0,8 % (4) | 15,6 % (81) | 16,2 % (84) |
| Risque élevé | 0,4 % (2) | 6,8 % (35) | 40,5 % (210) |

* Données manquantes ou incomplètes dans 69 des 518 dossiers examinés.

Entrevues

Renseignements généraux

Le tableau 6 présente des données sur la ou les personnes responsables au premier chef de la garde du délinquant autochtone dans l'enfance

Tableau 6. Qui était responsable au premier chef de la garde du délinquant dans l'enfance?

| SUJET ÉLEVÉ PAR | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| ses deux parents | 41,7 % |
| un seul de ses parents | 18,0 % |
| ses grands-parents | 15,1 % |
| d'autres membres de la famille | 2,2 % |
| des proches en dehors de la famille | 10,8 % |
| société d'aide à l'enfance/famille d'accueil/foyer de groupe | 12,2 % |

Comme on le voit, moins de la moitié (41,7 %) des sujets de l'échantillon ont été élevés par leurs deux parents, tandis que 23 % ont été élevés par des personnes ne faisant pas partie de la famille (proches = société d'aide à l'enfance/famille d'accueil/foyer de groupe).

Le tableau 7 nous renseigne sur la première langue des délinquants autochtones interviewés.

Tableau 7. Quelle était la première langue des délinquants interviewés?

| PREMIÈRE LANGUE | POURCENTAGE |
|--------------------------|--------------------|
| Langue autochtone | 42,9 % |
| Anglais | 47,9 % |
| Français | 9,3 % |

Observation intéressante : 42,9 % des sujets de l'échantillon parlaient leur langue dès l'enfance. Le tableau 7 présente une répartition plus complète des délinquants selon leur première langue.

Tableau 8. Répartition des délinquants selon leur première langue

| PREMIÈRE LANGUE | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Iroquois/Mohawk | 7,4 % |
| Cri | 27,9 % |
| Chippewyan | 0,7 % |
| Ojibwa | 14,0 % |
| Mic Mac | 5,9 % |
| Inuktitut/Autre langue du Nord/Inuit | 16,2 % |
| Anglais | 0,7 % |
| Français | 4,4 % |
| Autre langue | 11,8 % |
| Combinaison | 11,0 % |

Le tableau 9 contient des données sur le temps passé dans la communauté d'origine. On a posé cette question aux délinquants interviewés pour avoir une idée de la qualité des liens qu'ils entretiennent avec leur communauté d'origine.

Tableau 9. Combien de temps/à quelle fréquence le délinquant a-t-il vécu dans sa communauté d'origine?

| TEMPS PASSÉ DANS LA COMMUNAUTÉ D'ORIGINE | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Toute sa vie | 17,9 % |
| Sa jeunesse seulement | 51,4 % |
| Sa vie d'adulte | 22,1 % |
| Rarement | 2,1 % |
| Par intermittence | 2,1 % |
| Jamais | 4,3 % |

Le tableau 9 montre clairement que la majorité (51,4 %) des délinquants interviewés ont vécu dans leur communauté d'origine uniquement pendant leur jeunesse; seulement 17,9% d'entre eux y ont toujours vécu (en dehors de leurs périodes d'incarcération).

Le tableau 10 présente une répartition des délinquants selon le type de communauté dans laquelle ils ont été élevés.

Tableau 10. De quel type de communauté vient le délinquant?

| TYPE DE COMMUNAUTÉ D'ORIGINE | POURCENTAGE |
|-------------------------------------|--------------------|
| Réserve | 18,6 % |
| Communauté urbaine | 30,0 % |
| Communauté rurale | 44,3 % |
| Communauté isolée | 5,7 % |
| Pas de réponse | 1,4 % |

Seulement trois sujets sur dix (30,0 %) venaient d'une communauté urbaine, tandis que les autres venaient d'une réserve (18,6 %), d'une communauté rurale (44,3 %) ou isolée (5,7 %).

On a demandé à tous les sujets s'ils connaissaient la date de leur mise en liberté. Le tableau 11 résume leurs réponses à cette question.

Tableau 11. Le délinquant connaît-il la date de sa mise en liberté?

| CONNAÎT LA DATE DE SA MISE EN LIBERTÉ | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 73,6 % |
| Non | 26,4 % |

On a posé une série de questions connexes aux délinquants pour évaluer la qualité de leurs liens familiaux. Les réponses à ces questions sont résumées dans les tableaux 12 à 17, et se passent de commentaires.

Tableau 12. Le délinquant garde-t-il contact avec sa famille?

| GARDE CONTACT AVEC SA FAMILLE | POURCENTAGE |
|--------------------------------------|--------------------|
| Oui | 92,9 % |
| Non | 7,1 % |

Tableau 13. Avec qui, dans sa famille, le délinquant garde-t-il contact?

| CONTACTS FAMILIAUX | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Parents (incl. beaux-parents ou famille d'accueil) | 30,0 % |
| Un seul des deux parents | 27,1 % |
| Femme ou petite amie | 12,9 % |
| Frères et soeurs | 17,9 % |
| Autres membres de la famille | 15,0 % |
| Amis | 0,0 % |
| Pas de réponse | 7,1 % |

Tableau 14. Le délinquant a-t-il des contacts fréquents avec sa famille?

| FRÉQUENCE DES CONTACTS FAMILIAUX | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Tous les jours ou plus d'une fois par jour | 10,7 % |
| Une fois par semaine | 47,9 % |
| Plusieurs fois par mois | 13,6 % |
| Une fois par mois | 13,6 % |
| Plusieurs fois par an | 7,1 % |
| Jamais | 0,0 % |
| Sans objet | 7,1 % |

Tableau 15. Comment garde-t-il contact avec sa famille habituellement?

| MODE DE CONTACT AVEC LA FAMILLE | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Appels téléphoniques seulement | 27,1 % |
| Correspondance seulement | 2,1 % |
| Visites à l'établissement | 2,9 % |
| Téléphone et correspondance | 26,4 % |
| Téléphone et visites | 14,3 % |
| Téléphone, correspondance et visites | 13,6% |
| Programme de visites familiales privées | 2,1 % |
| Autre | 4,3 % |
| Sans objet | 7,1 % |

Tableau 16. Pourquoi le délinquant garde-t-il (+) ou ne garde-t-il pas (-) contact avec sa famille?

| POURQUOI (+) OU (-) | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| + Pour des raisons familiales | 57,9 % |
| + Seul moyen de contact possible | 2,1 % |
| - Famille trop éloignée | 24,3 % |
| - N'est pas incarcéré depuis assez longtemps pour recevoir des visites | 0,7 % |
| - Pas besoin de contacts familiaux | 1,4 % |
| Autres raisons | 2,9 % |
| Sans objet | 10,7 % |

Tableau 17. Qui, principalement, aide le délinquant pour les visites et la correspondance?

| QUI L'AIDE POUR LES VISITES ET LA CORRESPONDANCE | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| S'arrange tout seul | 62,9 % |
| Personnel de l'établissement | 18,6 % |
| Agent de liaison autochtone | 6,4 % |
| Autres | 2,1 % |

Comme on peut le constater, la vaste majorité des délinquants (tableau 12 : 92,9 %) entretiennent des contacts avec leur famille, à raison d'une fois par semaine pour le plus grande nombre d'entre eux (tableau 13 : 47,9 %). Il

convient de noter, toutefois, que près d'un délinquant sur quatre (24,3 %) dit ne pas avoir la possibilité de recevoir de visites de membres de sa famille en raison de la distance qui sépare la communauté d'origine du pénitencier.

Autre point important : la fréquence des contacts entre les délinquants et le personnel du SCC (c.-à-d., agents de gestion de cas, agents de correction) ainsi que les fournisseurs de services en établissement (c.-à-d., agents de liaison autochtones), qui sont souvent des employés engagés à contrat par le SCC. Pour la série de questions portant sur ce sujet, on a d'abord établi à quelle fréquence les délinquants prenaient contact avec ces personnes, pour déterminer ensuite le motif des contacts ou de l'absence de contact.

Le tableau 18 illustre les réponses des sujets à la question de savoir à quelle fréquence ils voyaient leur agent de gestion de cas.

Tableau 18. Fréquence des contacts avec l'agent de gestion de cas

| FRÉQUENCE DES CONTACTS AVEC L'AGC | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Une fois par jour ou plus souvent | 0,7 % |
| Une fois par semaine | 10,7 % |
| Plusieurs fois par semaine | 11,4 % |
| Une fois par mois | 12,1 % |
| Plusieurs fois par mois | 50,0 % |
| Une seule fois | 2,9 % |
| Jamais | 12,1 % |

La constatation la plus significative qui se dégage du tableau 18 est que près de deux délinquants autochtones sur trois rencontrent leur agent de gestion de cas (AGC) seulement quelques fois dans l'année ou moins. Les motifs des visites à l'AGC sont présentés au tableau 19.

Tableau 19. Motifs pour lesquels les délinquants rencontrent (+) ou ne rencontrent pas (-) leur agent de gestion de cas

| MOTIFS DES CONTACTS (+) OU DE L'ABSENCE DE CONTACT (-) AVEC L'AGC | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| + Pour respecter le plan correctionnel | 22,9 % |
| + Pour arranger permissions de sortir et visites | 2,9 % |
| + Pour obtenir aide et conseils | 13,6 % |
| + Pour une mise en liberté sous condition ou un transfèrement | 6,4 % |
| - L'AGC n'est d'aucune aide | 12,9 % |
| - L'AGC n'est pas digne de confiance/d'estime | 30,7 % |
| Autre(s) motif(s) | 9,3 % |
| Pas de réponse | 2,1 % |

Le tableau 19 révèle que les délinquants qui ne font pas confiance à leur AGC ou qui ne l'aiment pas sont les plus nombreux. En revanche, du côté des délinquants ayant des contacts avec leur AGC, ceux qui le font

pour les besoins de leur plan correctionnel sont les plus nombreux (22,9 %), constatation plutôt encourageante.

On a adopté la même approche pour les questions concernant les contacts avec l'agent de liaison autochtone (ALO). Les réponses sont résumées au tableau 20.

Tableau 20. Fréquence des contacts avec l'agent de liaison autochtone (ALO)

| FRÉQUENCE DES CONTACTS AVEC L'ALO | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Une fois par jour ou plus | 14,3 % |
| Une fois par semaine | 22,9 % |
| Plusieurs fois par mois | 8,6 % |
| Une fois par mois | 30,7 % |
| Plusieurs fois par an | 21,4 % |
| Une seule fois | 1,4 % |
| Jamais | 22,9 % |
| Pas de réponse | 2,1 % |

Les délinquants rencontrent leur ALO nettement plus souvent que leur AGC. En fait, un peu plus du tiers des sujets interviewés (37,2 %) rendent visite à leur ALO au moins une fois par semaine ou plus souvent. Par contre, il est étonnant de constater que 22,9 % d'entre eux n'ont jamais rencontré leur ALO. Le tableau 21 illustre les causes de cette disparité.

**Tableau 21. Motifs des contacts (+) ou de l'absence de contact (-)
avec l'agent de liaison autochtone (ALO)**

| MOTIFS DES CONTACTS (+) OU DE L'ABSENCE DE CONTACT (-) AVEC L'ALO | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| + Pour respecter le plan correctionnel | 12,9 % |
| + Pour arranger permissions de sortir et visites | 2,1 % |
| + Pour obtenir aide et conseils | 37,1 % |
| + Pour une mise en liberté sous condition ou un transfèrement | 2,1 % |
| - L'ALO n'est d'aucune aide | 14,3 % |
| - L'ALO n'est pas digne de confiance/d'estime | 14,3 % |
| Autre(s) motif(s) | 14,3 % |
| Pas de réponse | 2,9 % |

Il n'est pas étonnant de constater que les délinquants cherchant aide et conseils auprès de leur agent de liaison autochtone sont les plus nombreux (37,4 %). Malheureusement, 14,3 % des sujets interviewés ont déclaré que leur ALO n'était pas digne de confiance ou d'estime, et la même proportion (14,3 %) trouvaient qu'il ne leur était d'aucune aide.

La fréquence des contacts entre les délinquants et leur agent de correction (un COII, habituellement) est un autre sujet de préoccupation. Les réponses fournies sur ce sujet sont présentées au tableau 22.

Tableau 22. Fréquence des contacts avec l'agent de correction (CO)

| FRÉQUENCE DES CONTACTS AVEC LE CO | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Une fois par jour ou plus souvent | 2,9 % |
| Une fois par semaine | 7,9 % |
| Plusieurs fois par semaine | 10,7 % |
| Une fois par mois | 10,7 % |
| Plusieurs fois par an | 32,9 % |
| Une seule fois | 2,9 % |
| Jamais | 31,4 % |
| Pas de réponse | 0,7 % |

Les données présentées ci-dessus laissent entendre que les délinquants, dans l'ensemble, n'ont pas beaucoup de contacts avec les agents de correction. Près du tiers des sujets interviewés (32,9 %) ont indiqué qu'ils rencontraient leur CO plusieurs fois par an, seulement, tandis que 31,4 % ont dit n'avoir jamais vu leur CO. Ces chiffres doivent être interprétés avec beaucoup de circonspection, toutefois, car tous les établissements n'exigent pas des agents de correction (habituellement des COII, rappelons-le) qu'ils fassent de la gestion de cas.

Le tableau 23 présente les motifs pour lesquels les délinquants ont des contacts ou n'ont pas de contact avec les agents de correction.

Tableau 23. Motifs pour lesquels les délinquants ont des contacts (+) ou n'ont pas de contact (-) avec leur agent de correction

| MOTIFS DES CONTACTS (+) OU DE L'ABSENCE DE CONTACT (-) AVEC LE CO | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| + Pour respecter le plan correctionnel | 19,3 % |
| + Pour arranger permissions de sortir et visites | 3,6% |
| + Pour obtenir aide et conseils | 10,0 % |
| + Pour une mise en liberté sous condition ou un transfèrement | 3,6 % |
| - Le CO n'est d'aucune aide | 18,6 % |
| - Le CO n'est pas digne de confiance/d'estime | 22,1 % |
| Autre(s) motif(s) | 21,4 % |
| Pas de réponse | 1,4 % |

On constate un écart beaucoup plus grand d'une catégorie de réponses à l'autre. Néanmoins, les délinquants ayant indiqué qu'ils rencontraient leur CO pour suivre leur plan correctionnel sont les plus nombreux. Du côté de ceux qui n'ont pas de contact avec leur CO, les motifs les plus fréquemment invoqués étaient que ce dernier n'était pas digne de confiance ou d'estime, ou qu'il ne leur était d'aucune aide (22,1% et 21,4 %, respectivement).

Tant le personnel du SCC que les détenus s'inquiètent de la discrimination à l'endroit des Autochtones dans les établissements. On a

simplement demandé aux participants leur opinion sur la question, et leurs réponses sont présentées au tableau 24.

Tableau 24. Opinion du délinquant sur la discrimination à l'endroit des Autochtones dans son établissement

| LES AUTOCHTONES FONT-ILS L'OBJET DE DISCRIMINATION? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 64,3 % |
| Non | 34,3 % |
| Ne sait pas | 0,7 % |
| Pas de réponse | 0,7 % |

Environ les deux tiers des délinquants interviewés (64,3 %) ont répondu « Oui » à cette question, tandis qu'un peu plus du tiers (43,3 %) estiment qu'ils ne faisaient pas l'objet de discrimination dans leur établissement.

On a demandé aux délinquants ayant répondu par l'affirmative qui faisait preuve de discrimination à l'endroit des Autochtones dans leur établissement. Leurs réponses sont présentées au tableau 25.

Tableau 25. Qui fait preuve de discrimination à l'endroit des Autochtones dans l'établissement

| QUI A DES PRÉJUGÉS? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Le personnel de sécurité | 17,1 % |
| Tous les employés du SCC | 20,7 % |
| Les autres détenus | 19,3 % |
| Certains détenus et employés du SCC | 2,1 % |
| Autre | 4,3 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 36,4 % |

Les délinquants interviewés prêtaient des attitudes discriminatoires surtout aux employés du Service correctionnel (personnel de sécurité, 17,1 %; « Tous les employés du SCC », 20,7 %), bien que près d'un sur cinq (19,3 %) ont également cité les autres détenus.

La question du soutien offert aux délinquants a également été jugée importante. On a donc demandé aux sujets de l'échantillon qui leur offrait le plus de soutien en établissement. Leurs réponses sont présentées au tableau 26.

Tableau 26. Qui offre le plus de soutien au délinquant dans l'établissement?

| QUI OFFRE LE PLUS DE SOUTIEN? | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Personne | 10,0 % |
| D'autres détenus autochtones ou amis | 22,9 % |

| | |
|--|--------|
| Les conseillers et psychologues | 5,7 % |
| L'Ancien ou le chef spirituel | 16,4 % |
| L'AGC ou d'autres employés du SCC | 15,0 % |
| L'agent de liaison autochtone | 23,6 % |
| L'aumônier de l'établissement | 1,4 % |
| Ne peut compter que sur soi-même | 2,9 % |
| Autre | 2,1 % |

Le tableau 26 montre clairement que les détenus autochtones ont tendance à s'entraider (22,9 %) ou à compter sur leur agent de liaison autochtone (23,6 %). Viennent ensuite les Anciens et les chefs spirituels (16,4 %) et les agents de gestion de cas (15,0 %). Ces chiffres laissent entendre que les délinquants autochtones sont plus à l'aise avec d'autres Autochtones pour discuter de questions personnelles, ce dont on se doutait déjà bien souvent.

On a aussi demandé aux sujets de l'échantillon qui leur offrait le moins de soutien dans l'établissement. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 27.

Tableau 27. Qui offre le moins de soutien au délinquant dans l'établissement?

| QUI OFFRE LE MOINS DE SOUTIEN? | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Les autres détenus autochtones et amis | 3,6 % |

| | |
|--|--------|
| Les agents de gestion des cas | 14,3 % |
| L'agent de liaison autochtone | 1,4 % |
| Le personnel de sécurité | 22,9 % |
| Les employés de l'établissement | 21,4 % |
| Les détenus blancs | 1,4 % |
| Les détenus et les employés | 0,7 % |
| Tout le monde | 2,9 % |
| Autre | 16,4 % |

Ces données confirment la tendance observée au tableau précédent : les Autochtones n'ont pas une bonne opinion des employés de l'établissement. On pourrait en dire autant, dans une certaine mesure, de l'ensemble de la population carcérale, mais cette attitude est très marquée chez les Autochtones. La tendance générale qui se dégage des tableaux 26 et 27 est que les détenus autochtones se méfient du personnel de l'établissement et se tournent surtout vers d'autres détenus autochtones lorsqu'ils ont besoin d'assistance.

En réponse au besoin qui se faisait sentir, le Service correctionnel a conçu des programmes et des activités pour les délinquants autochtones. On a posé aux sujets de l'échantillon une série de questions sur leur participations à ces programmes et activités. Les tableaux qui suivent résument les données recueillies à ce sujet, en commençant par le niveau de participation général.

Tableau 28. Niveau de participation général

| PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX AUTOCHTONES | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 87,1 % |
| Non | 12,1 % |
| Pas de réponse | 0,7 % |

Comme on pouvait s'y attendre, le taux de participation est élevé (87,1 %). On a ensuite demandé aux délinquants interviewés à quelle fréquence ils participaient à ces activités. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 29.

Tableau 29. Fréquence de la participation

| FRÉQUENCE DE LA PARTICIPATION | POURCENTAGE |
|---------------------------------------|--------------------|
| Une fois par jour | 23,6 % |
| Deux ou trois fois par semaine | 16,4 % |
| Une fois par semaine | 12,9 % |
| Deux fois par mois | 5,7 % |
| Une fois par mois | 11,4 % |
| Autre | 12,1 % |

Comme le montre le tableau 29, plus de la moitié des sujets prennent part à des activités réservées aux Autochtones au moins une fois par semaine, et près du quart (23,6 %) quotidiennement. Les tableaux 30 et 31 portent sur le type d'activité ou de programme auquel les délinquants interviewés participent de préférence (premier choix et deuxième choix).

Tableau 30. Activité ou programme préféré (premier choix)

| ACTIVITÉ/PROGRAMME (1^{er} CHOIX) | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Activité spirituelle ou cérémonie | 23,6 % |
| Programme pour toxicomanes | 12,9 % |
| Sueries | 5,7 % |
| Groupe social | 11,4 % |
| Art et artisanat autochtones | 17,9 % |
| Aucun | 16,4 % |
| Pas de réponse | 12,1 % |

Tableau 31. Activité ou programme préféré (deuxième choix)

| ACTIVITÉ/PROGRAMME PRÉFÉRÉ (2^e CHOIX) | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Activité spirituelle ou cérémonie | 29,3 % |
| Programme pour toxicomanes | 16,4 % |
| Sueries | 19,3 % |
| Groupe social | 5,0 % |
| Art et artisanat autochtones | 4,3 % |
| Aucun | 22,9 % |
| Pas de réponse | 2,9 % |

Bien que l'éventail des préférences soit assez large, les activités d'ordre spirituel semblent arriver en tête de liste (voir les tableaux 30 et 31).

On a également sondé les délinquants interviewés sur les mesures que l'on pourrait prendre pour attirer plus de participants. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 32.

Tableau 32. Que faire pour attirer plus de participants aux activités?

| COMMENT ATTIRER PLUS DE PARTICIPANTS | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Réduire les conflits existants | 1,4 % |
| Créer programmes/activités pour Autochtones | 11,4 % |
| Rendre les activités plus accessibles | 6,4 % |
| Créer des activités en dehors de l'établissement | 1,4 % |
| Faire participer des personnes/groupes de l'ext. | 1,4 % |
| Pas motivé à participer aux activités | 7,9 % |
| Ne sait pas/Pas de réponse | 68,6 % |

La première constatation qui saute aux yeux, c'est le taux élevé d'abstention (68,6 %), quoiqu'il faille interpréter ce chiffre avec circonspection. Voici tout de même une explication possible : comme on a déjà établi que le taux de participation est très élevé (voir tableaux 28 et 29), il se peut fort bien que la question des mesures à prendre pour attirer plus de participants ne soit pas jugée primordiale. En revanche, dans le cas de ceux qui ont répondu, la plupart semblent proposer plutôt de rendre les activités et programmes plus conformes à la culture autochtone et plus accessibles.

Puisque les fraternités d'Autochtones sont présentes dans presque tous les établissements du SCC, on a jugé bon de s'enquérir auprès des délinquants à ce sujet. On a simplement demandé aux sujets interviewés ce qu'ils pensaient des fraternités. Les données recueillies sont présentées au tableau 33.

Tableau 33. Opinion des délinquants sur les fraternités d'Autochtones

| OPINION SUR LES FRATERNITÉS | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Mauvaise | 1,4 % |
| Neutre | 13,6 % |
| Bonne | 40,7 % |
| Très bonne | 10,0 % |
| Excellente | 3,6 % |
| Séparer les Inuit des autres fraternités | 20,0 % |
| Pas de fraternité à l'établ., regrettable | 2,1 % |
| Ne sait pas/Pas de réponse | 8,6 % |

Dans l'ensemble, les délinquants interviewés sont favorables aux fraternités d'Autochtones puisque plus de la moitié d'entre eux ont déclaré avoir une « bonne », ou « très bonne » ou « excellente » opinion à leur sujet. Il est intéressant de noter que 20,0 % des participants estiment que les Inuit devraient avoir leur propre fraternité, probablement en raison des

disparités existant entre eux et les cultures autochtones plus méridionales.

Mais la question mériterait une analyse plus approfondie.

On a également demandé aux sujets de l'échantillon si les activités culturelles autochtones étaient suffisantes dans leur établissement. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 34.

Tableau 34. Les activités culturelles autochtones offertes dans l'établissement sont-elles suffisamment nombreuses?

| SUFFISAMMENT D'ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOCHTONES? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 29,3 % |
| Non | 67,9 % |
| Ne sait pas | 2,9 % |

Un peu plus des deux tiers des délinquants interviewés (67,9 %) estiment qu'il n'y a pas assez d'activités culturelles autochtones dans leur établissement. Pour déterminer plus précisément les domaines dans lesquels il y a des lacunes, on a posé une question complémentaire à ceux qui trouvaient qu'il n'y avait pas assez d'activités. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 35.

Tableau 35. Dans quels domaines y a-t-il des lacunes?

| OÙ Y A-T-IL DES LACUNES? | POURCENTAGE |
|---------------------------------|--------------------|
|---------------------------------|--------------------|

| | |
|---|--------|
| Dans tous les domaines | 6,4 % |
| Pas assez d'activités culturelles en général | 31,4 % |
| Pas assez de programmes adaptés et d'employés sensibilisés à la culture autochtone | 16,4 % |
| Activités pas assez accessibles | 10,0 % |
| Pas assez de participation des gens de l'extérieur | 2,1 % |
| Ne sait pas | 3,6 % |
| Sans objet/Pas de réponse | 30,0 % |

Le tableau 35 semble indiquer que la principale lacune soit quantitative : 31,4 % des sujets interviewés estiment simplement qu'il n'y a pas assez d'activités offertes, tandis que 10,0 % trouvent que les activités et programmes ne sont pas assez accessibles. Pour 16,4 d'entre eux, les programmes ne sont pas adaptés, et les employés ne sont pas sensibilisés, aux particularités culturelles autochtones.

La présente étude visait également à déterminer les activités que les délinquants autochtones trouvent les plus enrichissantes, personnellement. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 36.

Tableau 36. Activité jugée la plus enrichissante

| ACTIVITÉ LA PLUS ENRICHISSANTE | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Toutes les activités et traditions spirituelles | 10,7 % |
| Cérémonie de la suerie | 46,4 % |
| Toutes les activités sociales autochtones | 15,0 % |

| | |
|---|-------|
| Activités traditionnelles et sociales (Northern Traditions and Gatherings) | 5,0 % |
| Art et artisanat autochtones | 3,6 % |
| Les programmes du SCC en général | 1,4 % |
| Ne sait pas | 0,7 % |
| Pas de réponse | 5,0 % |

La cérémonie de la suerie arrive de loin en tête de liste comme activité la plus enrichissante (46,4 %), suivi des activités sociales autochtones (15,0 %) et des traditions spirituelles (10,7 %).

On s'est enquis des raisons pour lesquelles les délinquants trouvent telle ou telle activité particulièrement enrichissante. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 37.

Tableau 37. En quoi l'activité préférée est-elle enrichissante?

| EN QUOI L'ACTIVITÉ EST-ELLE ENRICHISSANTE? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Favorise la cohésion sociale/Maintien de la culture | 15,7 % |
| A un effet bénéfique/Favorise la guérison | 45,0 % |
| Permet de parler avec un Ancien | 3,6 % |
| Facilite la résolution de conflit | 4,3 % |
| Favorise la participation de la famille | 2,1 % |
| Autre - Peu ou pas d'activités offertes | 7,8 % |
| Ne sait pas | 4,3 % |
| Autre | 12,1 % |

| | |
|-----------------------|-------|
| Pas de réponse | 9,3 % |
|-----------------------|-------|

Les délinquants qui ont dit apprécier particulièrement l'effet bénéfique d'une activité sur leur moral et sur leur guérison sont de loin les plus nombreux (45,0 %), suivis de ceux qui ont évoqué le maintien de la cohésion sociale et de la culture traditionnelle (15,7 %). Il convient de noter que 7,8 % des répondants ont indiqué qu'il y avait peu ou pas d'activités de ce genre offertes, ce qui confirme les chiffres du tableau 34, selon lesquels deux délinquants sur trois estiment qu'il n'y a pas assez d'activités culturelles.

On a posé une autre série de questions aux sujets de l'échantillon concernant les programmes offerts par le SCC dans les établissements. On leur a d'abord demandé quel était le programme qui leur avait été le plus bénéfique. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 38.

Tableau 38. Quel le programme qui vous a été le plus bénéfique?

| PROGRAMME LE PLUS BÉNÉFIQUE | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Traitement de la toxicomanie pour Autochtones | 11,4 % |
| Programmes de rétablissement | 1,4 % |
| Cercles de discussion (Northern Talking Circles) | 7,9 % |
| Développement des aptitudes cognitives | 5,7 % |
| Cérémonies de la suerie | 7,9 % |
| Réunions sociales | 3,6 % |

| | |
|---|--------|
| Traitement des délinquants sexuels | 2,1 % |
| Maîtrise de la colère | 2,9 % |
| Développement des aptitudes à l'emploi | 0,7 % |
| Informatique | 1,4 % |
| Programmes pour jeunes contrevenants | 2,1 % |
| Visites d'un Ancien | 2,9 % |
| Aucun | 1,4 % |
| Ne sait pas | 27,9 % |
| Autre | 18,6 % |
| Pas de réponse | 2,1 % |

Les réponses fournies étaient très variées, sans doute principalement à cause du fait que le SCC offre une grande diversité de programmes. Curieusement, ceux qui ne savaient pas quoi répondre étaient les plus nombreux (27,9 %). Si la catégorie « Autre » représente 18,6 %, c'est parce que les répondants ont cité une grande variété de programmes, mais sans en retenir un type en particulier. Les trois programmes précis cités le plus souvent pour leurs effets bénéfiques - traitement de la toxicomanie pour Autochtones (11,4 %), Cercles de discussion (7,9 %) et cérémonie de la suerie (7,9 %) - sont réservés aux Autochtones, ce qui confirme la nécessité de « traduire » les programmes pour en adapter le contenu ou la forme à la culture autochtone.

Comme pour les activités culturelles, on a jugé bon de demander aux délinquants autochtones en quoi ils avaient trouvé tel programme

particulièrement bénéfique. Les données recueillies à ce sujet sont résumées au tableau 39.

Tableau 39. Pourquoi le programme était-il bon?

| POURQUOI LE PROGRAMME ÉTAIT-IL BON? | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Utile pour surmonter les problèmes d'alcool ou de drogue | 4,3 % |
| Le seul à porter sur certains problèmes | 2,9 % |
| Fait de travailler avec des gens de même culture | 12,1 % |
| Efficacité du travail en petit groupe | 5,0 % |
| Occasion de rencontrer des gens de l'extérieur | 1,4 % |
| Occasion de profiter de la sagesse des Anciens | 2,1 % |
| Acquisition de compétences utiles | 13,6 % |
| Bon pour le moral/Facilite la guérison | 23,6 % |
| Autre - Pas de programmes efficaces | 4,3 % |
| Autre | 2,1 % |
| Pas de réponse | 27,9 % |

Constatation décevante : le taux élevé d'abstention (27,9 %). Parmi les sujets qui ont répondu, ceux qui ont choisi « Bon pour le moral/Facilite la guérison » sont les plus nombreux (23,6 %). Une partie d'entre eux appréciaient particulièrement tel programme pour les compétences qu'ils avaient acquises (13,6 %) ou pour les contacts avec des gens de la même culture (12,1 %).

On a également demandé aux délinquants interviewés quel était le programme qu'ils avaient trouvé le moins efficace. Leurs réponses sont résumées au tableau 40.

Tableau 40. Quel est le programme que vous avez trouvé le moins efficace?

| PROGRAMME JUGÉ LE MOINS EFFICACE | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Traitement de la toxicomanie pour Autochtones | 5,0 % |
| Prétraitement pour Autochtones | 1,4 % |
| Développement des aptitudes cognitives | 5,7 % |
| Spirit of the Eagle | 1,4 % |
| Cercles de discussion | 3,6 % |
| Maîtrise de la colère | 4,3 % |
| Prévention des rechutes | 0,7 % |
| Choix | 1,4 % |
| Tous inefficaces | 6,4 % |
| Aucun | 17,9 % |
| Ne sait pas | 11,4 % |
| Autre | 12,1 % |
| Pas de réponse | 26,4 % |

Les données présentées au tableau 40 sont plutôt ambiguës du fait des pourcentages relativement élevés correspondant aux catégories « Pas de réponse », « Ne sait pas », « Autre » et « Aucun ». Cela rend

l'interprétation des résultats difficile. Il est possible que les délinquants aient jugé préférable de ne pas parler en mal des programmes du SCC.

Comme pour le programme jugé le plus bénéfique, on a demandé aux sujets pourquoi ils jugeaient tel programme inefficace. Leurs réponses sont résumées au tableau 41.

Tableau 41. Pourquoi ce programme était-il inefficace?

| POURQUOI ÉTAIT-IL INEFFICACE? | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Rien à y apprendre | 11,4 % |
| Inintéressant | 7,9 % |
| Différent des attentes personnelles | 1,4 % |
| Contenu sans rapport avec la situation personnelle | 4,3 % |
| Non adapté à la culture autochtone | 12,1 % |
| Pas d'effet durable après le programme | 3,6 % |
| Programme trop court pour être efficace | 1,4 % |
| Ne sait pas | 2,9 % |
| Pas de réponse | 55,0 % |

En dépit d'un taux d'abstention encore élevé de 50,0 %, les délinquants disposés à indiquer pour quelle raison tel programme ne leur avait pas été bénéfique étaient tout de même plus nombreux. Par exemple, 12,1 % ont observé que le programme visé n'était pas destiné aux

Autochtones, et 11, 4 % qu'il ne leur avait rien appris. Là encore, la prudence est de rigueur dans l'interprétation des résultats obtenus à une question négative comme celle-ci, particulièrement lorsqu'un grand nombre de sujets omettent ou refusent de fournir une réponse.

La présente étude visait également à sonder les délinquants autochtones au sujet de leur vie spirituelle en prison, au moyen d'une série de questions. On leur a d'abord demandé si leurs besoins spirituels étaient satisfaits dans leur établissement. La répartition de leurs réponses est illustrée au tableau 42.

Tableau 42. Vos besoins spirituels sont-ils satisfaits?

| BESOINS SPIRITUELS SATISFAITS | POURCENTAGE |
|--------------------------------------|--------------------|
| Oui | 54,3 % |
| Non | 40,7 % |
| Ne sait pas | 3,6 % |
| Pas de réponse | 1,4 % |

Un peu plus de la moitié des délinquants interviewés (54,3 %) estiment que leurs besoins spirituels sont satisfaits dans l'établissement. Malheureusement, 40,7 % ont affirmé le contraire. Pour mieux comprendre

leur opinion, on leur a ensuite demandé pourquoi ils sont ou ne sont pas satisfaits. Les réponses sont présentées au tableau 43.

Tableau 43. Pourquoi vos besoins spirituels sont-ils (+)/ne sont-ils pas (-) satisfaits?

| BESOINS SPIRITUELS SATISFAITS OU PAS SATISFAITS : POURQUOI? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| + Les programmes suivis sont suffisants | 21,4 % |
| + Chef spirituel/Ancien disponible | 14,3 % |
| + L'établissement ne s'en mêle pas | 0,7 % |
| - Pas assez de programmes pour Autochtones | 10,7 % |
| - Culture autochtone mal représentée | 9,3 % |
| - Manque de continuité des activités | 18,6 % |
| - Trop d'aspects négatifs | 1,4 % |
| Autre | 4,3 % |
| Pas de réponse | 15,0 % |

Le tableau 43 révèle que 21,4 % des sujets interviewés sont satisfaits des programmes pour Autochtones offerts dans leur établissement, et 14,3 % apprécient le fait de pouvoir consulter un Ancien ou un chef spirituel. En revanche, 18,6 % se plaignent du manque de continuité et de permanence des activités spirituelles, tandis que 10,6 % affirment qu'il n'y a pas assez d'activités offertes dans ce domaine. Enfin,

9,3 % des délinquants interrogés sont déçus que leur culture ne soit pas représentée dans les activités spirituelles. La question de la culture est examinée en détail plus loin.

On a également jugé utile d'évaluer l'importance qu'attachent les délinquants à la spiritualité. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 44.

Tableau 44. Importance qu'attachent les délinquants à leur spiritualité

| QUELLE IMPORTANCE ATTACHEZ-VOUS À LA SPIRITUALITÉ? | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Beaucoup d'importance | 49,3 % |
| Assez d'importance | 20,7 % |
| Plus ou moins d'importance | 12,9 % |
| Peu d'importance | 9,3 % |
| Aucune importance | 4,3 % |
| Pas de réponse | 3,6 % |

Le tableau 44 montre clairement que la spiritualité est importante pour la majorité des délinquants autochtones : pas moins de 49,3 % y attachent beaucoup d'importance, et 20,7 % pas mal d'importance. Seulement 4,3 % d'entre eux n'attachent aucune importance à la spiritualité.

On a également demandé aux délinquants de l'échantillon quel genre d'éducation spirituelle ils avaient reçue. Les données recueillies à ce sujet sont présentées au tableau 45.

Tableau 45. Éducation spirituelle reçue

| ÉDUCATION SPIRITUELLE REÇUE | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Traditionnelle autochtone | 15,0 % |
| Chrétienne | 31,4 % |
| Mélange de spiritualité autochtone et chrétienne | 41,4 % |
| Pas de croyances spirituelles | 5,7 % |
| Autre | 5,0 % |
| Pas de réponse | 1,4 % |

Ceux qui ont reçu une éducation spirituelle mixte, autochtone et chrétienne, sont les plus nombreux (41,4 %). Ceux qui ont été élevés dans la religion chrétienne arrivent en deuxième position (31,4 %), suivis des délinquants élevés dans la tradition spirituelle autochtone (15,0 %). Seulement 5,7 % d'entre eux ont indiqué qu'on ne leur avait inculqué aucune croyance spirituelle, chiffre qui se compare au pourcentage de délinquants qui n'attachent aucune importance à la spiritualité (voir tableau 44).

Maintenant que des chefs spirituels autochtones sont présents, même de façon sporadique, dans presque tous les établissements du SCC, on a jugé utile de demander aux délinquants à quelle fréquence ils peuvent les rencontrer. La répartition de leurs réponses est illustrée au tableau 46.

Tableau 46. À quelle fréquence le délinquant peut-il rencontrer un chef spirituel?

| FRÉQUENCE D'ACCÈS | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Une fois par jour ou plus souvent | 10,0 % |
| Une fois par semaine | 22,9 % |
| Plusieurs fois par mois | 5,0 % |
| Une fois par mois | 10,0 % |
| Plusieurs fois par an | 27,9 % |
| Une seule fois | 0,7 % |
| Jamais | 5,7 % |
| Pas de réponse | 17,9 % |

Ceux qui ont répondu « quelques fois par an » sont les plus nombreux (27,9 %). À l'autre bout de l'échelle, 22,9 % peuvent rencontrer un chef spirituel une fois par semaine, et 10,0 % une fois par jour. Ces curieux résultats sont sans doute dus au fait que les pratiques diffèrent

d'un établissement à l'autre relativement à l'engagement et à l'utilisation de chefs spirituels.

La question de savoir si les délinquants ont suffisamment de contacts avec les Anciens peut être importante, ou pas. On a donc décidé de le demander directement aux premiers intéressés. Leurs réponses sont résumées au tableau 47.

Tableau 47. Faudrait-il améliorer les choses dans ce domaine?

| AMÉLIORATION REQUISE DANS CE DOMAINE? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 24,3 % |
| Non | 3,6 % |
| Ne sait pas | 0,7 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 71,4 % |

Le quart des délinquants interviewés (24,3 %) estiment que l'accès aux Anciens laisse à désirer. On peut sans doute en déduire que les autres sont satisfaits, mais il serait préférable d'approfondir la question.

Pour donner suite aux suggestions de plusieurs divisions du SCC, on a abordé la question des différences culturelles. On a d'abord demandé aux délinquants de l'échantillon si le fait d'avoir affaire à un chef spirituel d'une autre culture autochtone que la leur leur posait des problèmes. Les réponses à cette question sont résumées au tableau 48.

Tableau 48. Cela pose-t-il un problème que le chef spirituel soit d'une autre tribu ou culture?

| PROBLÈME LIÉ AU FAIT QUE L'ANCIEN SOIT D'UNE AUTRE CULTURE OU TRIBU | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 27,1 % |
| Non | 68,6 % |
| Ne sait pas | 2,9 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 1,4 % |

Un peu plus du quart des délinquants (27,1 %) ont indiqué que le fait de devoir consulter un chef spirituel d'une culture différente leur posait des problèmes, ce qui se compare au pourcentage de répondants qui n'étaient pas satisfaits de leurs contacts avec ces mêmes chefs spirituels (24,3 %, voir tableau 47). Ces chiffres montrent donc que la question est importante, mais il n'en reste pas moins que la grande majorité des délinquants (68,6 %) ne la considèrent pas comme étant problématique. Néanmoins, on a demandé à ceux qui ne sont pas satisfaits d'avoir affaire à des anciens d'une autre culture que la leur de s'expliquer. Les données recueillies sont présentées au tableau 49.

Tableau 49. Pourquoi cela pose-t-il un problème que le chef spirituel soit d'une autre tribu ou culture?

| RAISON DU PROBLÈME | POURCENTAGE |
|---------------------------|--------------------|
|---------------------------|--------------------|

| | |
|--|--------|
| À l'aise seulement avec les siens | 4,3 % |
| Enseignements différents | 19,3 % |
| Autre | 2,9 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 73,6 % |

Dans le cas de ceux qui ne se sentent pas à l'aise avec des Anciens d'une autre culture, 19,3 % pensent que le problème réside dans le fait que les enseignements sont différents.

Autre point important traité dans cette enquête : les programmes et, plus précisément, les programmes pour délinquants autochtones, question qui préoccupe le SCC. On a donc commencé par demander aux sujets de l'échantillon s'ils pensaient que les programmes devraient être adaptés à la culture autochtone.

Tableau 50. Les programmes devraient-ils être adaptés à la culture autochtone?

| PROGRAMMES ADAPTÉS À LA CULTURE AUTOCHTONE? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 68,6 % |
| Non | 20,7 % |
| Ne sait pas | 8,6 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 2,1 % |

Il n'est pas surprenant de constater que la majorité des répondants (68,6 %) pensent que ce serait une bonne idée d'adapter les programmes à la culture autochtone, bien que un sujets sur cinq (20,7 %) ne soit pas d'accord. On a ensuite demandé aux délinquants de nommer le programme qu'il faudrait « traduire » en premier, à leur avis. Les données recueillies sont présentées au tableau 51.

Tableau 51. Quel programme adapter? (Premier choix)

| DEVRAIT ÊTRE ADAPTÉ | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Tous les programmes | 17,9 % |
| Traitement des toxicomanes | 17,1 % |
| Développement des aptitudes cognitives/Préparation à la vie active | 6,4 % |
| Maîtrise de la colère | 6,4 % |
| Counseling spirituel/Cérémonies | 4,2 % |
| Études et formation | 1,4 % |
| Activités sociales autochtones | 1,4 % |
| Vivre sans violence | 2,1 % |
| Traitement des délinquants sexuels | 0,7 % |
| Art et artisanat autochtones | 0,7 % |
| Autre | 5,7 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 35,7 % |

Constatation intéressante : 17,9 % des délinquants ont spontanément répondu « Tous les programmes » à cette question. C'est, en fait, la réponse la plus fréquente. Viennent ensuite les programmes de traitement des toxicomanes (17,1 %). Il est utile de noter qu'un programme de traitement de la toxicomanie pour Autochtones est offert dans plusieurs établissements du SCC.

On a ensuite demandé aux délinquants de nommer un second programme qu'ils souhaiteraient voir « traduire ». Les données recueillies sont présentées au tableau 52.

Tableau 52. Quel programme adapté? (Second choix)

| DEVRAIT ÊTRE ADAPTÉ | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Traitement des toxicomanes | 4,9 % |
| Développement des aptitudes cognitives/préparation à la vie active | 2,1 % |
| Maîtrise de la colère | 3,6 % |
| Counseling spirituel/Cérémonies | 1,4 % |
| Études/formation | 0,7 % |
| Activités sociales autochtones | 0,7 % |
| Vivre sans violence | 8,6 % |
| Traitement des délinquants sexuels | 1,4 % |
| Aucun | 33,6 % |
| Autre | 1,4 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 36,4 % |

Manifestement, cette question n'intéressait pas la majorité des délinquants, puisque 36,4 % n'ont rien répondu, tandis que 33,6 % ont répondu « Aucun ».

La question des services de counseling a également été explorée. On a d'abord demandé aux participants si ce genre de services leur seraient utiles (tableau 53), puis on leur a posé une série de questions complémentaires à ce sujet.

Tableau 53. Des services de counseling seraient-ils utiles au délinquant?

| SERVICES DE COUNSELING UTILES? | POURCENTAGE |
|---------------------------------------|--------------------|
| Oui | 86,4 % |
| Non | 12,9 % |
| Pas de réponse | 0,7 % |

Pas moins de 86,4 % des sujets interviewés ont indiqué que des services de counseling leur seraient utiles. Le tableau 54 porte sur la question de l'accessibilité à ce genre de services.

Tableau 54. Avez-vous accès à des services de counseling?

| SERVICES DE COUNSELING ACCESSIBLES? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 66,4 % |
| Non | 20,7 % |
| Ne sait pas | 10,0 % |
| Pas de réponse | 2,9 % |

Près des deux tiers des délinquants interviewés (66,4 %) ont indiqué qu'ils avaient accès à des services de counseling. On leur a demandé ensuite dans quel domaine ils pensaient avoir besoin de ce genre de services. Les données recueillies sont présentées au tableau 55.

Tableau 55. Dans quel domaine auriez-vous besoin de services de counseling?

| DOMAINE DANS LEQUEL VOUS AURIEZ BESOIN DE COUNSELING? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Orientation personnelle/affektive | 35,7 % |
| Vie spirituelle | 24,3 % |
| Toxicomanie | 5,7 % |
| Analyse du comportement criminel | 0,7 % |
| Plan correctionnel/de lb. conditionnelle | 5,7 % |
| Conversation en général | 9,3 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 18,6 % |

Ceux qui ont indiqué avoir besoin de services de counseling dans la catégorie « Orientation personnelle/affektive » sont les plus nombreux (35,7 %), suivis de ceux qui ont choisi la catégorie « Vie spirituelle » (24,3 %).

On a ensuite demandé aux délinquants d'indiquer qui étaient les meilleurs conseillers ou les personnes avec lesquelles ils étaient le plus à l'aise pour parler. Le tableau 56 présente leurs réponses.

Tableau 56. Qui sont les meilleurs conseillers?

| MEILLEURS CONSEILLERS | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Les Anciens ou les chefs spirituels | 40,7 % |
| Les conseillers du SCC | 2,9 % |
| Les conseillers en toxicomanie | 1,4 % |
| Les membres de la famille et les amis | 15,0 % |
| L'agent de liaison autochtone | 13,6 % |
| L'agent de gestion de cas | 2,1 % |
| Les membres de la communauté d'origine | 0,7 % |
| Autre | 8,6 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 18,6 % |

Les délinquants préfèrent de loin avoir comme conseiller un Ancien ou un chef spirituel (40,7 %). Ils étaient beaucoup moins nombreux à désigner les membres de leur famille et leurs amis (15,0 %) ou leur agent de liaison autochtone (13,6 %). Il est également intéressant de noter que les diverses catégories de personnel du SCC n'ont pas la cote dans ce domaine.

Sur le chapitre de la mise en liberté sous condition et des programmes postlibératoires disponibles, on a demandé aux délinquants quel genre de programme leur serait probablement bénéfique. Leurs réponses sont présentées dans le tableau 57.

Tableau 57. Quel programme postlibératoire serait le plus bénéfique?

| PROGRAMME POSTLIBÉRATOIRE LE PLUS BÉNÉFIQUE | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Traitement de la toxicomanie pour Autochtones | 11,4 % |
| Aide postcarcérale pour Autochtones | 5,7 % |
| Activités spirituelles/culturelles/Enseignements | 12,1 % |
| Maisons de transition pour Autochtones | 2,1 % |
| Centres communautaires autochtones | 10,0 % |
| Programmes d'emploi | 2,1 % |
| Sueries | 6,4 % |
| Préparation à la vie active | 1,4 % |
| Maîtrise de la colère | 1,4 % |
| Tous les programmes seraient bénéfiques | 0,7 % |
| Aucun programme ne serait bénéfique | 17,1 % |
| Autre | 8,6 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 2,1 % |

Bien que les délinquants interviewés aient cité un grand nombre de programmes, ceux qui ont répondu spontanément qu'aucun programme ne leur serait bénéfique sont les plus nombreux (17,1 %). Constatation plus encourageante : les programmes jugés les plus utiles sont ceux destinés aux Autochtones : activités spirituelles et culturelles (12,1 %); counseling en toxicomanie (11,4 %); centres communautaires autochtones (10,0 %).

L'enquête visait aussi à déterminer dans quelle mesure les délinquants autochtones utilisaient le processus de règlement des griefs des détenus et, dans la négative, de savoir pour quelle raison. Les données recueillies à ce sujet sont présentées aux tableaux 58 et 59.

Tableau 58. Le délinquant a-t-il déjà utilisé le processus de règlement des griefs des détenus?

| UTILISATION DU PROCESSUS DE RÈGLEMENT DES GRIEFS | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Oui | 33,6 % |
| Non | 65,0 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 1,4 % |

Le tableau 58 révèle qu'un tiers des délinquants(33,6 %) ont déjà utilisé le processus de règlement des griefs. Les raisons données par ceux qui n'y ont jamais eu recours sont présentées au tableau 59.

Tableau 59. Dans la négative, pourquoi?

| POURQUOI N'AVOIR JAMAIS UTILISÉ LE PROCESSUS DE RÈGLEMENT DES GRIEFS? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Pas nécessaire | 32.1 % |
| Ne sert à rien | 13.6 % |
| Ne sait pas en quoi cela consiste | 10.0 % |
| Prend trop de temps | 3.6 % |
| L'administration ne s'en occupera pas | 2.9 % |
| N'aime pas/Ne fait pas confiance à l'autorité | 1.4 % |
| Sans objet/Système utilisé/Pas de réponse | 36.4 % |

Parmi ceux qui n'ont jamais utilisé le processus de règlement des griefs (65,0 %, voir tableau 58), la plupart n'en ont simplement jamais éprouvé le besoin (32,1 %), tandis que 10,0 % en ignoraient l'existence. Les autres raisons invoquées traduisent plutôt un manque de confiance dans le processus.

Pour clore l'entrevue, on a décidé de poser aux participants une série de questions « faciles », non menaçantes (bien qu'aucune des questions précédentes ne soit véritablement menaçante), pour établir un profil linguistique des délinquants autochtones.

Le tableau 60 porte sur les aptitudes des délinquants à la lecture, et le tableau 61 sur leur capacité de parler leur langue maternelle. Les données présentées au tableau 62 traitent de l'usage de la langue maternelle dans le passé.

Tableau 60. Quelle(s) langue(s) le délinquant peut-il lire?

| LANGUE(S) LUE(S) | POURCENTAGE |
|---------------------------------|--------------------|
| L'anglais seulement | 72,9 % |
| Le français seulement | 3,6 % |
| L'anglais et le français | 20,7 % |
| Ni l'une ni l'autre | 2,1 % |
| Pas de réponse | 0,7 % |

Tableau 61. Le délinquant peut-il s'exprimer dans sa langue maternelle?

| CAPACITÉ DE S'EXPRIMER DANS SA LANGUE MATERNELLE | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Oui | 47,1 % |
| Non | 34,3 % |
| Un peu/Pas beaucoup | 17,9 % |
| Pas de réponse | 0,7 % |

Tableau 62. Le délinquant a-t-il jamais parlé sa langue maternelle dans le passé?

| LANGUE MATERNELLE PARLÉE DANS LE PASSÉ? | POURCENTAGE |
|--|--------------------|
| Oui | 60,7 % |
| Non | 34,3 % |
| Un peu/Pas beaucoup | 4,3 % |
| Pas de réponse | 0,7 % |

Les données présentées aux tableaux 60 et 61 se passent de commentaires, mais il vaut la peine de noter que 47,1 % des délinquants interviewés sont encore capables de s'exprimer dans leur langue maternelle (voir tableau 61). Toutefois, le tableau 62 indique que 60,7 % d'entre eux parlaient leur langue maternelle *dans le passé*, ce qui laisse entendre qu'ils ne sont plus aussi à l'aise dans leur langue aujourd'hui.

La dernière question posée aux sujets interviewés visait, non seulement à recueillir des données utiles, mais également à donner aux délinquants la possibilité de donner leur avis sur certains aspects du système correctionnel qu'ils jugent problématiques. On leur a donc demandé de citer un changement qu'ils apporteraient dans l'établissement

pour améliorer leur situation. Les données recueillies sont présentées au tableau 63.

Tableau 63. Opinion du délinquant sur ce qu'il changerait pour améliorer sa situation dans l'établissement

| CE QU'IL FAUDRAIT CHANGER | POURCENTAGE |
|---|--------------------|
| Multiplier/Diversifier les programmes en général | 6,4 % |
| Établir un lien entre programmes et collectivité | 7,9 % |
| Adapter les programmes/Sensibiliser le personnel à la culture autochtone | 32,1 % |
| Améliorer l'accessibilité des programmes | 12,1 % |
| Réserver des établissements/des programmes aux Autochtones | 11,4 % |
| Sensibiliser les employés et les détenus non autochtones à la culture autochtone | 10,7 % |
| Ne sait pas | 4,3 % |
| « Rien » | 2,9 % |
| Autre | 10,0 % |
| Pas de réponse/Sans objet | 2,1 % |

Les délinquants qui ont évoqué la nécessité d'adapter les programmes et de sensibiliser le personnel à la culture et aux besoins des Autochtones, et d'engager plus d'employés autochtones, étaient les plus nombreux. Certains (12,1 %) ont soulevé le problème de l'accès aux programmes, tandis que d'autres (11,4 %) ont indiqué que des établissements ou, au moins des programmes, devraient être réservés aux

Autochtones. Enfin, 10,7 % ont souligné la nécessité de familiariser les employés du SCC et les détenus non autochtones avec la culture autochtone.

IV. RÉCAPITULATION

Pour les besoins de la présente enquête, des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population de délinquants autochtones sous responsabilité fédérale ont été constitués, pour examen de dossiers et entrevues. Des données sur les antécédents criminels d'un large échantillon de délinquants autochtones ont également été obtenues auprès du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Les échantillons étaient représentatifs de tous les niveaux de sécurité. (Il convient de noter, à ce stade, que le lecteur intéressé devrait consulter les tableaux présentés dans la section Résultats, qui fournissent des éléments d'information trop précis pour être repris dans une simple récapitulation. En fait, la plupart des tableaux se passent de commentaires et sont faciles à interpréter.)

Les antécédents criminels des délinquants autochtones de l'échantillon se caractérisent par une prédominance d'infractions avec violence, la plus commune étant les voies de fait. Les infractions contre les biens, tels que l'introduction par effraction et le vol, sont les plus fréquentes, suivies des cas de manquement aux conditions de la libération conditionnelle.

L'examen des dossiers d'un échantillon de délinquants autochtones a permis de recueillir des données concernant leurs conditions de vie dans l'enfance. On a constaté que l'abus précoce de l'alcool et des drogues était chose courante (57,9 % et 60,4 % des sujets de l'échantillon, respectivement), de même que les problèmes de comportement (57,1 %). Les cas de violence physique ou sexuelle étaient également fréquents (45,2 % et 21,2 %, respectivement), de même que les cas de pauvreté extrême (35,3 %) et

d'absence ou de négligence des parents (41,1 %). En outre, 20,5 % des délinquants de l'échantillon ont déjà tenté de se suicider.

L'examen des dossiers des délinquants autochtones de l'échantillon a également permis de recueillir de l'information sur leurs besoins. Les délinquants autochtones ont des besoins dans tous les domaines, mais surtout dans les catégories « Toxicomanie » et « Orientation personnelle/affective. En outre, plus de la moitié d'entre eux ont des besoins en matière d'emploi et d'instruction qui sont jugés élevés par leur agent de gestion de cas

Le niveau du risque et des besoins est plus élevé chez les délinquants autochtones de l'échantillon : plus de 40 % d'entre eux ont été jugés à risque élevé et aux besoins élevés par leur agent de gestion de cas. Les autres rentrent souvent dans les catégories « risque élevé/besoins moyens » ou « risque moyen/besoins élevés ».

Les données tirées des entrevues démontrent clairement que les délinquants autochtones craignent les contacts directs avec le personnel correctionnel. Bien que l'on puisse sans doute en dire autant de tous les détenus, les délinquant autochtones semblent être fermement convaincus les personnes les plus dignes de confiance sont les autres Autochtones, à commencer par les chefs spirituels et les Anciens. C'est là l'une des principales constatations qui se dégagent de cette étude et, plus précisément, des réponses à diverses questions posées en entrevue. Ainsi, l'agent de liaison autochtone est perçu comme étant « le meilleur » conseiller, la personne qui offre le plus de soutien dans l'établissement, et ainsi de suite. Les réponses à toutes les questions de ce genre démontrent clairement que les autres

Autochtones, qu'il s'agisse des Anciens ou des agents de liaison autochtone, ont la confiance de cette population.

D'autre part, il a été établi que les délinquants autochtones attachent beaucoup d'importance à la spiritualité, qu'ils puisent en particulier dans leurs traditions et leur culture. Ceux qui ont été interviewés ont indiqué qu'ils participaient beaucoup aux activités culturelles autochtones et ont exprimé le souhait qu'il y en ait davantage. Nombre d'entre eux ont également soulevé les problèmes qui se posent lorsqu'un Ancien vient d'une culture différente de la leur.

Dans le même esprit, les délinquants interviewés estimaient que les programmes pour Autochtones offerts en établissement étaient meilleurs et qu'ils y participaient plus volontiers. En outre, selon la majorité d'entre eux, il faudrait « traduire » davantage de programmes pour qu'ils soient mieux adaptés aux particularités de la culture autochtone.

L'immense majorité des délinquants autochtones interrogés ont exprimé le désir de bénéficier de services de counseling, constatation qui confirme la prédominance de la catégorie « Orientation personnelle/affective » relevée dans les évaluations des besoins de cette population. À la question de savoir quelle était la personne qu'ils souhaiteraient avoir comme conseiller, presque tous ont donné la préférence à un chef spirituel.

En conclusion, plusieurs constatations se dégagent de l'enquête. Tout d'abord, il est clair que les détenus autochtones constituent une population dont les besoins sont élevés. La majorité d'entre eux ont eu les mêmes problèmes dans l'enfance et l'adolescence : violence physique ou sexuelle,

abus précoce de l'alcool et des drogues, troubles émotifs, absence ou négligence des parents. Il s'agit également d'un groupe à risque relativement élevé, où les cas de manquement aux conditions de la libération conditionnelle sont fréquents.

Un autre thème dominant qui se dégage de cette enquête concerne la vie culturelle et spirituelle des délinquants autochtones : bon nombre d'entre eux ont plaisir à participer à des activités culturelles autochtones, et souhaiteraient qu'il y en ait davantage. Les délinquants interviewés ont également indiqué qu'ils attachaient pas mal d'importance à la spiritualité et qu'ils participaient souvent à des cérémonies ou à des activités spirituelles. Là encore, beaucoup ont souligné qu'il n'y en avait pas assez ou qu'elles étaient difficiles d'accès. Ils étaient également nombreux à réclamer la création ou la traduction de programmes pour qu'ils soient mieux adaptés à leur culture.

Un troisième thème dominant concerne la relation des délinquants autochtones avec divers membres du personnel de leur établissement. En général, on note un manque de confiance ou de l'hostilité à l'égard du personnel correctionnel. D'un autre côté, les délinquants autochtones interviewés se sentent plus à l'aise avec les leurs, et font confiance aux chefs spirituels ou aux Anciens. Les rapports entre détenus et employés des établissements sont sans doute tendus, peu importe la culture des uns et des autres, et rien ne permet d'affirmer que la situation soit pire dans le cas des délinquants autochtones (il faudrait effectuer une étude comparative pour trancher la question). Les délinquants interrogés ont

effectivement été nombreux à réclamer davantage d'employés et de responsables de programme autochtones, comme moyen d'apaiser les tensions et d'améliorer l'efficacité des programmes.

V. BIBLIOGRAPHIE

Service correctionnel du Canada (1993a). *Results of the NWT Offender Survey*, Rapport préparé par Programmes et opérations correctionnels, Ottawa.

Service correctionnel du Canada (1993b). *Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada*, brochure publiée par la Direction des communications du SCC, Portefeuille ministériel du Solliciteur général, Ottawa.

Faulkner, C. (1989). *Inuit Offender Study*, Prepared for the Native and Female Offender Program, Correctional Service Canada, Ottawa.

Johnston, J.C. (1994). *Profil des délinquants autochtones du nord sous responsabilité fédérale*, Division de la recherche et du développement, Service correctionnel du Canada, Rapport n° R-36, Ottawa.

Pauktuutit (1993). *Inuit Women and the Administration of Justice*, Progress Report No. 2, Inuit Women's Association.

University of Regina (1994). *A Review of Northwest Territories Demographic, Economic, and Social Data and Recent Literature Related to Justice in the Northwest Territories*, Report from the Prairie Justice Research School of Human Justice.